

Product code	Description
S3771	BCIP/NBT Color Development Substrate
Components:	
S381	BCIP
S380	Nitro-Blue Tetrazolium (NBT)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2016

Révision: 09.06.2016

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: BCIP

Code du produit: S381

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Produits chimiques pour laboratoires

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Promega Corporation

2800 Woods Hollow Road

Madison, WI 53711

U.S.A.

1-608-274-4330

1-800-356-9526

Service chargé des renseignements:

Promega France

Parc d'Activités des Verrières

24, Chemin des Verrières

Charbonnieres 69260

France

Tel: (33) (04) 37 22 5000

Fax: (33) (04) 37 22 5010

Numero Vert (commercial): 0800 48 79 99

Numero Vert (technique): 0800 48 80 00

E-mail Address: contactfr@promega.com

SDS Author: Regulatory.Affairs@promega.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Pour le Déversement accidentel Chimique D'urgence, la Fuite, le Feu, l'Exposition, ou l'Appel d'Accident le Jour de CHEMTRAC ou la Nuit Dans les Etats-Unis et le Canada : 1-800-424-9300

À l'extérieur des Etats-Unis et du Canada : 1 703-527-3887 (les communications en P.C.V. acceptées)

* **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flammable

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 1B H360D Peut nuire au fœtus.

(suite page 2)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.06.2016

Révision: 09.06.2016

Nom du produit: BCIP

(suite de la page 1)



GHS07

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage*Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008* Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.*Pictogrammes de danger* GHS02, GHS07, GHS08*Mention d'avertissement* Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:***N,N-dimethylformamide***Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H312+H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H360D Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Caractérisation chimique: Mélanges****Description:**

Le produit est un mélange des substances dangereuses énumérées ci-dessous avec des substances non dangereuses non citées.

Composants dangereux:

CAS: 68-12-2	<i>N,N-dimethylformamide</i>	75-100%
EINECS: 200-679-5	Flam. Liq. 3, H226; Repr. 1B, H360D; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 6578-06-9	5-Bromo-4-chloro-3-indolyl phosphate p-toluidine salt	1,0-5,0%
EINECS: 229-506-1	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	

SVHCCe produit contient un produit chimique SVHC, *N, N-dimethylformamide*, à 0.1 ou plus grande.

(suite page 3)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.06.2016

Révision: 09.06.2016

Nom du produit: BCIP

(suite de la page 2)

68-12-2 N,N-dimethylformamide

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 15.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

En cas d'inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical

En cas de contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas de contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion: Si le patient se sent indisposé ou est concerné, demandez un conseil médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: aucun

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange non connu

5.3 Conseils aux pompiers

Aucun conseil spécial

En cas du feu, portez l'équipement protecteur respiratoire et le costume protecteur chimique.

Equipement spécial de sécurité: Portez un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre les personnes en sécurité.

Porter un vêtement personnel de protection

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

FR

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.06.2016

Révision: 09.06.2016

Nom du produit: BCIP

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: non nécessaire

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

68-12-2 N,N-dimethylformamide

VME	Valeur momentanée: 30 mg/m ³ , 10 ppm Valeur à long terme: 15 mg/m ³ , 5 ppm R1B, Risque de pénétration percutanée
-----	--

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Prévoir un lavabo sur le lieu de travail

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau

Au travail, ne pas manger ni boire

Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration autonome à écran facial total.

Protection des mains:

Gants de protection.

Choisissez la matière de gant le temps de pénétration réfléchissant, le taux de temps de dégradation et de diffusion.

Les gants protecteurs choisis doivent satisfaire les spécifications de l'UE la Directive 89/686/EEC et la norme DEMI-CADRATIN 374 tiré de cela.

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.06.2016

Révision: 09.06.2016

Nom du produit: BCIP

(suite de la page 4)

Matériaux des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Protection des yeux:

Lunettes de protection.

Utilisez l'équipement de la protection d'oeil évaluée et approuvée sous la norme gouvernementale DEMI-CADRATIN 166 (l'UE).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****Aspect:****Forme:** liquide**Couleur:** incolore**Odeur:**

Non déterminé

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Modification d'état**Point de fusion :** -61 °C**Point d'ébullition :** 152 °C**Point d'éclair** 23 - 60 °C**Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.**Température d'inflammation :** 440 °C**Température de décomposition:** Non déterminé.**Auto-imflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.**Limites d'explosion:****inférieure :** 2,2 Vol %**supérieure :** 16 Vol %**Pression de vapeur à 20 °C:** 3,5 hPa**Densité à 20 °C:** 0,95 g/cm³**Densité relative:** Non déterminé.**Densité de vapeur:** Non déterminé.**Vitesse d'évaporation:** Non déterminé.**Solubilité dans/miscibilité avec****l'eau :** entièrement miscible**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non déterminé.**Viscosité :****dynamique :** Non déterminé.**cinétique :** Non déterminé.**solvants organiques** 95,0 %**9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2016

Révision: 09.06.2016

Nom du produit: BCIP

(suite de la page 5)

10.2 Stabilité chimique**Décomposition thermique / conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** Oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**68-12-2 N,N-dimethylformamide**

Oral	LD50	7600 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	5000 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	9400 mg/l (Mouse)

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:** Non toxique pour l'environnement aquatique.**12.2 Persistance et dégradabilité** Non disponible**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Non disponible**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Effets écotoxiques:****Remarque:** Non disponible**Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2016

Révision: 09.06.2016

Nom du produit: BCIP

(suite de la page 6)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

La disposition devrait être conformément aux lois régionales, nationales et locales applicables et aux règlements. Faites allusion à la Section 7 : la Manipulation et l'Entreposage et la Section 8 : la Protection de Contrôle/Petit annonce personnelle d'Exposition pour les informations de manipulation supplémentaires et la protection d'employés.

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU
ADR, IMDG, IATA**

UN2265

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**ADR**2265 N,N-DIMÉTHYLFORMAMIDE solution
N,N-DIMETHYLFORMAMIDE solution**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR****Classe**

3 (F1) Liquides inflammables.

Étiquette

3

IMDG, IATA**Class
Label**

3 Liquides inflammables.

3

**14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA**

III

**14.5 Dangers pour l'environnement:
Polluant marin:**

Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par
l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2016

Révision: 09.06.2016

Nom du produit: BCIP

(suite de la page 7)

Indice Kemler:	30
No EMS:	F-E,S-D
Stowage Category	A
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
Non applicable.	
Indications complémentaires de transport:	
ADR <i>Quantités limitées (LQ)</i> <i>Quantités exceptées (EQ)</i>	
<i>Catégorie de transport</i> <i>Code de restriction en tunnels</i>	
IMDG <i>Limited quantities (LQ)</i> <i>Excepted quantities (EQ)</i>	
"Règlement type" de l'ONU: <i>UN 2265 N,N-DIMÉTHYLFORMAMIDE SOLUTION, 3, III</i>	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 30

Prescriptions nationales:

Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) : néant

Classe	Part en %
NK	95,0

Classe de pollution des eaux:

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

68-12-2	N,N-dimethylformamide
---------	-----------------------

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.06.2016

Révision: 09.06.2016

Nom du produit: BCIP

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H360D Peut nuire au fœtus.

Service établissant la fiche technique:

Promega Corp.
Safety Department
2800 Woods Hollow Road
Madison, WI 53704
U.S.A

Acronymes et abréviations:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- SVHC: Substances of Very High Concern
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2016

Révision: 09.06.2016

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Nitro-Blue Tetrazolium (NBT)

Code du produit: S380

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Produits chimiques pour laboratoires

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Promega Corporation

2800 Woods Hollow Road

Madison, WI 53711

U.S.A.

1-608-274-4330

1-800-356-9526

Service chargé des renseignements:

Promega France

Parc d'Activités des Verrières

24, Chemin des Verrières

Charbonnieres 69260

France

Tel: (33) (04) 37 22 5000

Fax: (33) (04) 37 22 5010

Numero Vert (commercial): 0800 48 79 99

Numero Vert (technique): 0800 48 80 00

E-mail Address: contactfr@promega.com

SDS Author: Regulatory.Affairs@promega.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Pour le Déversement accidentel Chimique D'urgence, la Fuite, le Feu, l'Exposition, ou l'Appel d'Accident le Jour de CHEMTRAC ou la Nuit Dans les Etats-Unis et le Canada : 1-800-424-9300

À l'extérieur des Etats-Unis et du Canada : 1 703-527-3887 (les communications en P.C.V. acceptées)

* **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flammable

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.06.2016

Révision: 09.06.2016

Nom du produit: **Nitro-Blue Tetrazolium (NBT)**

(suite de la page 1)

Repr. 1B H360D Peut nuire au fœtus.
STOT SE 2 H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.



GHS07

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.
Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger GHS02, GHS07, GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

N,N-dimethylformamide

Nitro Blue Tetrazolium

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H312+H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H360D Peut nuire au fœtus.

H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description:

Le produit est un mélange des substances dangereuses énumérées ci-dessous avec des substances non dangereuses non citées.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2016

Révision: 09.06.2016

Nom du produit: **Nitro-Blue Tetrazolium (NBT)**

(suite de la page 2)

Composants dangereux:		
CAS: 68-12-2 EINECS: 200-679-5	<i>N,N-dimethylformamide</i> Flam. Liq. 3, H226; Repr. 1B, H360D; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319	50-75%
CAS: 298-83-9 EINECS: 206-067-4	<i>Nitro Blue Tetrazolium</i> STOT SE 1, H370; Acute Tox. 4, H302	1,0-5,0%

SVHC*Ce produit contient un produit chimique SVHC, N, N-dimethylformamide, à 0.1 ou plus grand.*68-12-2 *N,N-dimethylformamide***Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 15.

*	RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours	
Remarques générales:	
<i>Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.</i>	
En cas d'inhalation:	
<i>Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.</i>	
<i>En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.</i>	
<i>En cas de malaise, recourir à un traitement médical</i>	
En cas de contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.	
En cas de contact avec les yeux :	
<i>Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.</i>	
En cas d'ingestion: Si le patient se sent indisposé ou est concerné, demandez un conseil médical.	
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: aucun	
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
<i>Pas d'autres informations importantes disponibles.</i>	

*	RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.	
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange non connu	
5.3 Conseils aux pompiers	
<i>Aucun conseil spécial</i>	
<i>En cas du feu, portez l'équipement protecteur respiratoire et le costume protecteur chimique.</i>	
Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.	

*	RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
<i>Mettre les personnes en sécurité.</i>	
<i>Porter un vêtement personnel de protection</i>	
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:	
<i>Diluer avec beaucoup d'eau.</i>	
<i>Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines</i>	

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.06.2016

Révision: 09.06.2016

Nom du produit: **Nitro-Blue Tetrazolium (NBT)**

(suite de la page 3)

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage:**

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: non nécessaire

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****68-12-2 N,N-dimethylformamide**

VME	Valeur momentanée: 30 mg/m ³ , 10 ppm
-----	--

	Valeur à long terme: 15 mg/m ³ , 5 ppm
--	---

	R1B, Risque de pénétration percutanée
--	---------------------------------------

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Equipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Prévoir un lavabo sur le lieu de travail

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau

Au travail, ne pas manger ni boire

Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.06.2016

Révision: 09.06.2016

Nom du produit: **Nitro-Blue Tetrazolium (NBT)**

(suite de la page 4)

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration autonome à écran facial total.

Protection des mains:

Gants de protection.

Choisissez la matière de gant le temps de pénétration réfléchissant, le taux de temps de dégradation et de diffusion.

Les gants protecteurs choisis doivent satisfaire les spécifications de l'UE la Directive 89/686/EEC et la norme DEMI-CADRATIN 374 tiré de cela.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Protection des yeux:

Lunettes de protection.

Utilisez l'équipement de la protection d'oeil évaluée et approuvée sous la norme gouvernementale DEMI-CADRATIN 166 (l'UE).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: liquide

Couleur: incolore

Odeur: Non déterminé

Seuil olfactif: Non déterminé.

Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : 100 °C

Point d'éclair 23 - 60 °C

Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

Température d'inflammation : 440 °C

Température de décomposition: Non déterminé.

Auto-imflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

inférieure : 2,2 Vol %

supérieure : 16,0 Vol %

Pression de vapeur à 20 °C: 3,5 hPa

Densité : non déterminée

Densité relative. Non déterminé.

Densité de vapeur. Non déterminé.

Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : entièrement miscible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2016

Révision: 09.06.2016

Nom du produit: **Nitro-Blue Tetrazolium (NBT)**

(suite de la page 5)

Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique :	Non déterminé.
solvants organiques	70,0 %
eau:	25,0 %
Teneur en substances solides:	5,0 %
9.2 Autres informations	<i>Pas d'autres informations importantes disponibles.</i>

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité <i>Pas d'autres informations importantes disponibles.</i>
10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique / conditions à éviter: <i>Pas de décomposition en cas d'usage conforme.</i>
10.3 Possibilité de réactions dangereuses <i>Aucune réaction dangereuse connue</i>
10.4 Conditions à éviter <i>Pas d'autres informations importantes disponibles.</i>
10.5 Matières incompatibles: <i>Oxydants forts</i>
10.6 Produits de décomposition dangereux: <i>Pas de produits de décomposition dangereux connus</i>

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques									
11.1 Informations sur les effets toxicologiques									
Toxicité aiguë									
<i>Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.</i>									
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:									
68-12-2 N,N-dimethylformamide									
<table border="1"> <tr> <td>Oral</td> <td>LD50</td> <td>7600 mg/kg (Rat)</td> </tr> <tr> <td>Dermique</td> <td>LD50</td> <td>5000 mg/kg (Rabbit)</td> </tr> <tr> <td>Inhalatoire</td> <td>LC50/4 h</td> <td>9400 mg/l (Mouse)</td> </tr> </table>	Oral	LD50	7600 mg/kg (Rat)	Dermique	LD50	5000 mg/kg (Rabbit)	Inhalatoire	LC50/4 h	9400 mg/l (Mouse)
Oral	LD50	7600 mg/kg (Rat)							
Dermique	LD50	5000 mg/kg (Rabbit)							
Inhalatoire	LC50/4 h	9400 mg/l (Mouse)							
Effet primaire d'irritation:									
Corrosion cutanée/irritation cutanée									
<i>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</i>									
Lésions oculaires graves/irritation oculaire									
<i>Provoque une sévère irritation des yeux.</i>									
Sensibilisation respiratoire ou cutanée									
<i>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</i>									
Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)									
Mutagénicité sur les cellules germinales									
<i>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</i>									
Cancérogénicité <i>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</i>									
Toxicité pour la reproduction									
<i>Peut nuire au fœtus.</i>									
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique									
<i>Risque présumé d'effets graves pour les organes.</i>									
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée									
<i>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</i>									
Danger par aspiration <i>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</i>									

FR

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.06.2016

Révision: 09.06.2016

Nom du produit: **Nitro-Blue Tetrazolium (NBT)**

(suite de la page 6)

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Non toxique pour l'environnement aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité Non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation Non disponible

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

Remarque: Non disponible

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

La disposition devrait être conformément aux lois régionales, nationales et locales applicables et aux règlements. Faites allusion à la Section 7 : la Manipulation et l'Entreposage et la Section 8 : la Protection de Contrôle/Petit annonce personnelle d'Exposition pour les informations de manipulation supplémentaires et la protection d'employés.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**14.1 Numéro ONU
ADR, IMDG, IATA**

UN2265

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

2265 *N,N-DIMÉTHYLFORMAMIDE solution*

IMDG, IATA

N,N-DIMETHYLFORMAMIDE solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

3 (F1) Liquides inflammables.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2016

Révision: 09.06.2016

Nom du produit: Nitro-Blue Tetrazolium (NBT)

(suite de la page 7)

Étiquette	3
IMDG, IATA	
	
Class Label	3 Liquides inflammables.
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	3
14.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin:	III
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
Indice Kemler:	30
No EMS:	F-E,S-D
Stowage Category	A
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	5L
Quantités limitées (LQ)	Code: E1
Quantités exceptées (EQ)	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	D/E
IMDG	5L
Limited quantities (LQ)	Code: E1
Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 2265 N,N-DIMÉTHYLFORMAMIDE SOLUTION, 3, III

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 28, 30

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2016

Révision: 09.06.2016

Nom du produit: **Nitro-Blue Tetrazolium (NBT)**

(suite de la page 8)

Prescriptions nationales:**Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) : néant**

Classe	Part en %
Wasser	25,0
NK	70,0

Classe de pollution des eaux:**Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant****Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction****Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**68-12-2 *N,N-dimethylformamide***15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H360D Peut nuire au fœtus.
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Service établissant la fiche technique:

Promega Corp.
Safety Department
2800 Woods Hollow Road
Madison, WI 53704
U.S.A

Acronymes et abréviations:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- SVHC: Substances of Very High Concern
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
- STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1
- STOT SE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 2

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**